



Traité Mé'ila

Michna 3 - Chapitre 3

רבי ישמעאל אומר:
קדם קל בתקלה וקמור בסוף,
ונטכים חמץ בתקלה וקל בסוף.
קדם,
בתקלה אין מזעים בו;
 יצא לנפל קדרון,
מזעים בו.
נטכים,
בתקלה מזעים בה;
יצאו לשיתין,
אין מזעים בה:

Rabbi Chimon dit : « En ce qui concerne l'usage abusif [me'ila] du sang [des offrandes qui doit être répandu sur l'autel, la halakha est] indulgente [quant au statut du sang] au début et rigoureuse à sa fin. [En ce qui concerne l'usage abusif du vin des] libations [qui accompagnent les offrandes, la halakha est] rigoureuse [quant au statut du vin] au début et indulgente à sa fin. » [La Michna explique : « En ce qui concerne] le sang, au début, [avant qu'il ne soit répandu sur l'autel], on n'encourt pas la responsabilité d'un usage abusif [me'ila]; [mais une fois que le reste a été versé sur la base de l'autel et qu'il] ressort [par le canal qui traverse le Temple] jusqu'à la vallée du Qidrone [au pied du mont du Temple], on encourt la responsabilité d'un usage abusif [me'ila]. » [En ce qui concerne] les libations, au début, [dès le moment où elles ont été consacrées], on [est possible d'un abus d'elles [me'ila], [mais une fois] qu'elles [sont] descendues jusqu'aux tuyaux d'évacuation [aménagés dans l'autel et qui [s'étendent en dessous de celui-ci, par lesquels les libations s'écoulaient hors du Temple], on n'est [plus possible d'un abus d'elles [me'ila], [car leur mitsva a été accomplie et donc leur sainteté a cessé].

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions